

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1 - PLAN DES SERVITUDES

Echelle 1 / 5000

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal d'ARGANCY en date du 29 janvier 2018

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

APPROUVANT
Le Maire
Jean-Paul METZEL



Approuvé le : 28/01/2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Source : fond cadastre

Légende :

- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales
- EL3 : Servitudes de halage et de marchepleid
- T1 : Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines d'intérêt général
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
- CanatMD : Périmètre de protection autour des canalisations de transport de matières dangereuses
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- Couloir de ligne
- PT3 : Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques
- PPRI : Servitudes résultant du Plan de Prévention des Risques naturels Inondations (cf. Document annexé au PLU)
- T7 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (sur le territoire concerné)

Informations :

- Canalisation AIR LIQUIDE
- Limite communale

